



MOSELLE FIBRE

Objet : Renouvellement des membres du Bureau pour le collège Département

COMITE SYNDICAL DU 7 OCTOBRE 2021 DELIBERATION N° CSD 2021-186

Le 7 octobre 2021, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick WEITEN.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Jean-Paul DASTILLUNG, Mme Viviane FATTORELLI, M. Nicolas KARMANN, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Alain PIERROT, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Michel ROUCHON, M. Jean-Luc SACCANI, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, Mme Magaly TONIN, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP

Etaient Absents/Excusés : M. Jean-Bernard BARTHEL, Mme Christelle BOFFIN, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Etienne LAURENT, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Frédéric PROKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZAK, M. David SUCK, Mme Brigitte TORLOTING, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

VU les statuts de MOSELLE FIBRE et notamment ses articles 8.2 et 10.1 ;

VU le rapport n° CSR 2021-186 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 7 octobre 2021.

CONSIDERANT que chacun des membres du Bureau est élu par le Comité Syndical ;

CONSIDERANT que le renouvellement concerne le collège Département (5 membres) pour donner suite aux nouvelles désignations de représentants par le Département de la Moselle ;

Le Président propose de procéder à l'élection de 14 membres du Bureau après appel à candidatures :

1^{er} Poste de membre du Bureau :

Candidat : Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG

Les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour
Nombre de votants	27
Suffrages exprimés	27
Bulletins blancs	0
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG, qui a obtenu l'unanimité des voix, est proclamé membre du Bureau.

2^{ème} Poste de membre du Bureau :

Candidat : Monsieur Jean-Luc SACCANI

Les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour
Nombre de votants	27
Suffrages exprimés	27
Bulletins blancs	0
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Monsieur Jean-Luc SACCANI, qui a obtenu l'unanimité des voix, est proclamé membre du Bureau.

3^{ème} Poste de membre du Bureau :

Candidat : Monsieur David SUCK

Les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour
Nombre de votants	27
Suffrages exprimés	27
Bulletins blancs	0
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Monsieur David SUCK, qui a obtenu l'unanimité des voix, est proclamé membre du Bureau.

4^{ème} Poste de membre du Bureau :

Candidat : Monsieur Pierre TACCONI

Les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour
Nombre de votants	27
Suffrages exprimés	27
Bulletins blancs	0
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Monsieur Pierre TACCONI, qui a obtenu l'unanimité des voix, est proclamé membre du Bureau.

5^{ème} Poste de membre du Bureau :

Candidat : Monsieur Patrick WEITEN

Les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour
Nombre de votants	27
Suffrages exprimés	27
Bulletins blancs	0
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Monsieur Patrick WEITEN, qui a obtenu l'unanimité des voix, est proclamé membre du Bureau.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : **ELIT** les 5 candidats présentés comme membre du Bureau.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 27
Adopté par : 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au Préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Patrick WEITEN

Le Secrétaire



Patrick RISSER